



CHARTRE CANOË

Notre activité étant une activité nature, dans cette orientation est recherchée par beaucoup le calme, la convivialité et un rapport à la nature. Pour répondre à ces attentes nos prestations canoës ne sont réalisables que selon une « charte » que vous trouverez ci-dessous :

Le fonctionnement des prestations canoës :

Nous avons mis en place **une logistique de transport et de départs permettant à notre clientèle de simplifier l'expérience en canoë**. Notre **point de rendez vous est toujours sur notre base à des horaires précis** étudiés pour réaliser **4 départs successifs** : 08h20 – 10h – 12h50 – 14h20. Notre base est l'arrivée du parcours afin de permettre à notre clientèle de **bénéficier d'un stationnement sécurisé** permettant de laisser les affaires sensibles et inutiles à la navigation dans leurs véhicules en nous confiant les clefs des véhicules (pas de risque de perte et de casse des objets ou des clefs) mais surtout de **ne pas disperser plein de véhicules aux abords de la rivière. Nous véhiculons tous les participants.**

Le jour de votre sortie, **l'horaire de rendez vous est le même pour toutes les équipes ayant choisi la même formule. Une équipe en retard sur l'horaire de rendez vous, c'est d'autres équipes qui ont respectées l'horaire qui doivent attendre et même les équipes du départ suivant qui subissent le décalage due au retard pris dans la logistique.** Nos formules fonctionnent avec des **impératifs horaires** de fins (11h45 pour les matinées, 17h45 pour toutes les autre formules), **être en retard aux rendez vous donné, c'est réduire son temps possible en canoë mais surtout réduire celui des autres qui ont respectés l'horaire !** A noter : suite à différents abus, le non respect des impératifs horaires de fins sera désormais facturé.

Navigation en autonomie oui, mais avec des règles :

Respecter les horaires.

Conducteur : arrivée et départ de notre site en vitesse réduite en portant une attention particulière à la sortie de la base qui traverse une piste cyclable très fréquentée aussi bien par des cyclistes que des marcheurs (famille, enfants etc...).

Le canoë est une immersion dans la nature, les enceintes, musique et autres sont interdites en navigation ou aux abords de la rivière. D'autres usagers peuvent être aux abords ou sur le cours d'eau, le canoë ne doit pas être une gêne (pêche, baignade etc...)

Bien que pour des raisons de sécurité, la navigation avec un chien doit être effectuée sans collier, harnais ou laisse, **lors de tous débarquements et sur la base, votre chien doit être maintenu en laisse.**

Des **panneaux d'interdiction** sont placés à certains endroits sur la rivière, ces **interdictions doivent être respectées** (notamment interdiction de débarquement sur certaines plages des méandres de Maison Rouge : nichés du gravelo), elles ont été **mises en place pour préserver le milieu.**

Les itinéraires **traversent des communes mais également des sites naturels protégés** (réserve naturelle de l'Illwald), **le canoë ne doit pas être une gêne pour le milieu ou les riverains.**

Fumeurs : gérer vos mégôts, nous disposons de poubelles à l'arrivée pour les y placer. Les **feux ou barbecue sont interdits sur le lit de la rivière ou aux abords.**

Quelque soit les **déchets susceptibles d'être créés ou même trouvés, ramener les avec vous**, nous avons des poubelles à disposition sur notre base pour les trier et les traiter. Il est interdit de naviguer avec vos déchets ou une corde au fond des canoës.

Convivialité ne doit pas être synonyme d'excès d'alcool. Potentiellement une navigation en forte chaleur créer une situation dangereuse avec une surconsommation d'alcool mais également celle ci conduit à des comportements dangereux. En Ardèche, la consommation d'alcool est désormais prohibé sur la rivière en raison d'abus, **soyez responsable.**

Si votre vision de la navigation en canoë est différente, nous ne pourrons vous accueillir.